



ÉCOLE
OCCITANE
OSTÉOPATHIE
ANIMALE

Tarifs de la scolarité 2024/2025

Avant l'admission : Dépôt du dossier de candidature

Frais de dossier* : 200 € TTC non remboursables

(*) Les frais d'étude de dossier restent définitivement acquis à l'EAO dès réception du dossier et même si la candidature de l'étudiant n'est pas retenue, ou que l'entretien n'a pas lieu.

Après l'admission :

Le coût de la formation par année est de :

- En 1 fois : 9 500 € ⁽¹⁾
- En 3 fois : 9 600 € ⁽¹⁾
- En 5 fois : 9 650 € ⁽¹⁾

Un acompte** de 1 500 € est demandé à la remise de la convention financière (chèque libellé à l'ordre de l'EAOA) pour réserver la place de l'étudiant

(**) Cet acompte sera encaissé au titre de la réservation de la place de l'étudiant dans notre établissement.

Modalités de règlement du coût de la scolarité :

REGLEMENT ANNUEL : de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année									
Mode de paiement	Frais de formation	Acompte	20 Juil	1 ^{er} Sept	1 ^{er} Oct	1 ^{er} Nov	1 ^{er} Déc	1 ^{er} Janv	1 ^{er} Mars
En 1 fois	9 500€	1 500 €	8 000 €						
En 3 fois	9 600 €	1 500 €	3 500 €		3 500 €			1 100 €	
En 5 fois	9 650 €	1 500 €	3 000 €	2 000 €		2 000€		600 €	550 €

Droit de rétractation :

L'Etudiant(e) bénéficie d'un droit de rétractation, pendant un délai de 14 jours calendaires à compter de la réception par voie postale ou dépôt en main propre de la convention par l'EAO. Dans le cas où ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. A défaut de rétractation par lettre recommandée avec demande d'acqué de réception dans ce délai, l'inscription est ferme et définitive.

(1) TVA non applicable, art. 293 B du CGI